



# Collaboration de la FAO avec les réseaux parlementaires

Coopérer avec les parlementaires pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que des systèmes agroalimentaires durables

## Contexte

Une action parlementaire contre la faim et la malnutrition est plus nécessaire que jamais dans un monde où entre 691 millions et 783 millions de personnes souffraient de la faim en 2022 (*L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023*), un chiffre qui ne fait qu'augmenter en raison des crises qui touchent depuis quelque temps les systèmes alimentaires mondiaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU reconnaît le rôle essentiel des parlements, qui promulguent les lois, allouent et adoptent les budgets et veillent à ce que des comptes soient rendus sur la mise en œuvre effective des engagements mondiaux. Les réseaux parlementaires sont des acteurs incontournables de la transformation des systèmes agroalimentaires et sont particulièrement bien placés pour avoir une influence positive sur les priorités législatives. Une action parlementaire est primordiale si l'on veut garantir le droit à une alimentation adéquate et transformer les systèmes alimentaires de sorte qu'ils permettent à tous d'avoir une alimentation saine. Les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont tendance à montrer de nettes améliorations lorsqu'une volonté politique forte guide des politiques et des programmes publics ancrés dans la législation.

## Domaines d'action

Les activités de la FAO dans le domaine parlementaire contribuent principalement à ce qui suit:



©FAO/Cristina Arancibia

«Les parlementaires, en tant que représentants de millions de citoyens, ont la lourde tâche de promouvoir et d'élaborer des lois qui orientent les décisions et renforcent les politiques en faveur d'un environnement sûr pour les personnes, de façon à garantir leur droit à l'alimentation et des systèmes de production durables et inclusifs.»

Extrait d'un message de M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (juin 2023).

## Partenaires

Par l'intermédiaire de sa **Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies**, la FAO cherche à nouer des partenariats et à resserrer la collaboration avec les parlementaires, étant donné que ces relations sont indispensables au rapprochement mutuel des engagements qu'elle recherche en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris de droit à une alimentation adéquate. Il est crucial de mobiliser des soutiens politiques et de constituer des alliances de premier plan avec les parties prenantes clés, et les partenariats sont au cœur de la mission de la FAO consistant à faciliter la recherche d'un consensus en faveur d'un monde libéré de la faim. Le travail de la FAO avec les parlementaires a permis de renforcer les partenariats dans différentes régions, par exemple avec l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), la Commission européenne et d'autres.

## Pourquoi la FAO collabore-t-elle avec les parlementaires?

Au moyen de leurs réseaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux, les parlementaires peuvent grandement contribuer à faire de la sécurité alimentaire et d'une alimentation adéquate pour tous une priorité politique nationale, notamment en facilitant l'adoption de politiques, en établissant des cadres législatifs et réglementaires appropriés, en faisant connaître les enjeux, en promouvant le dialogue entre les parties intéressées, en allouant des ressources à la mise en œuvre de politiques et de programmes et en encourageant la coordination et la cohérence des politiques entre les secteurs et les organismes qui luttent contre la faim et la malnutrition.

## Méthodes de travail

Conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui vise à appuyer l'exécution du Programme 2030 en rendant les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, la FAO continue d'élargir et d'approfondir sa collaboration avec les parlementaires moyennant des activités dans les domaines suivants:

- mobilisation et communication, y compris des activités de plaidoyer auprès des parlementaires, la promotion de nouveaux réseaux et l'organisation de manifestations;
- renforcement des capacités, y compris dans le cadre de séances avec les parlementaires et les assistants parlementaires, selon une approche tenant compte des questions de genre et en privilégiant les solutions agroécologiques;
- coordination et appui aux politiques, y compris une assistance et une intermédiation dans le cadre de la conception et de la formulation des politiques et textes de loi;
- facilitation des partenariats, y compris la signature d'accords de partenariat et de coopération.



**La réalisation de la sécurité alimentaire repose principalement sur des politiques et des programmes ancrés dans la législation.**

## Résultats et initiatives

La FAO et les parlementaires travaillent conjointement à un rapprochement mutuel de leurs engagements en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment de droit à une alimentation adéquate. On trouve ci-dessous quelques exemples d'initiatives et de résultats concrétisés récemment:

- Plus de 50 réseaux parlementaires ont été établis en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et en Europe.
- Plus de 80 lois sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont été promues aux niveaux régional, sous-régional et national.
- Une série de dialogues sur les politiques et de séances de renforcement des capacités ont été organisés avec des parlementaires et des assistants parlementaires aux échelons régional et national, en particulier sur l'agriculture familiale, les investissements responsables dans l'agriculture, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes dans les systèmes alimentaires et l'agroécologie.
- Des outils du savoir mondiaux ont été mis au point (cours en ligne, notes juridiques, ouvrages d'information, etc.).
- Des manifestations de haut niveau ont été organisées, comme les dialogues parlementaires en ligne sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant la pandémie de covid-19, le premier Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (2018) et le deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (2023), qui a abouti à l'approbation du premier Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition.

## Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (2023)

Le Pacte marque une étape historique de la lutte menée contre la faim et pour la sécurité alimentaire pour tous, puisqu'il s'agit du premier pacte parlementaire mondial sur la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et de la transformation des systèmes agroalimentaires. Les engagements pris par les signataires sont notamment les suivants:

1. contribuer à rendre les systèmes agroalimentaires durables, inclusifs, équitables, résilients et propices à la concrétisation du droit de chacun à une alimentation adéquate;
2. mesurer les progrès accomplis dans leur action en faisant rapport sur les efforts réalisés;
3. demander au Comité de la sécurité alimentaire mondiale d'établir un mécanisme de représentation qui permette aux parlementaires luttant contre la faim et la malnutrition de participer à ses sessions;
4. demander à la FAO de prêter son assistance en vue du perfectionnement des moyens techniques favorisant la mise en œuvre du Pacte;
5. appeler les partenaires, les institutions et les donateurs dans le monde entier à mobiliser des ressources et à appuyer les efforts consentis pour mettre en œuvre le Pacte;
6. demander à la FAO de convoquer le Comité international d'organisation du deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, afin que le Comité organise un troisième Sommet parlementaire mondial en 2026 au plus tard, en Afrique.



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Contact: [psp-parliamentary@fao.org](mailto:psp-parliamentary@fao.org)